



Thèse de Doctorat / Ph.D en droit privé présentée et soutenue publiquement

RÉSUMÉ

L'utilité du financement dans le sauvetage des entreprises en difficultés est indéniable. Cette utilité se dégage de la nouvelle conception du traitement des défaillances d'entreprises. Celle-ci impose en effet, de sauvegarder les entreprises susceptibles de l'être parce que de cette survie dépend le développement économique. Pour le sauvetage des entreprises en difficultés, le financement est d'autant plus intéressant que les causes immédiates de défaillance sont financières. L'entreprise est généralement en difficultés parce qu'elle a, au moins momentanément, épuisé ses fonds propres. Elle doit donc être financièrement assistée afin de sortir du cap difficile.

Financer une entreprise en difficultés c'est lui fournir des capitaux nécessaires à son redressement. Vu sous cet angle, le financement ne serait possible que dans les procédures de conciliation, de règlement préventif et de redressement judiciaire qui n'interviennent qu'à l'égard des entreprises viables. Plusieurs techniques ont été prévues à cet effet. Certaines sont internes à l'entreprise tandis que d'autres lui sont externes. Outre le recours à ses membres, l'entreprise peut solliciter le concours des tiers afin de surmonter ses difficultés. Les pouvoirs publics, les banques, les établissements de microfinance, les fournisseurs, les tontines, les associés, les dirigeants et même les salariés ont donc chacun un rôle à jouer dans le renflouement financier des entreprises en difficultés. On est dès lors fondé à se demander si les règles prévues par le législateur des procédures collectives d'apurement du passif OHADA sont de nature à inciter tous ces partenaires au financement de ces dernières.

Au regard du privilège « *d'argent frais* » institué en faveur des personnes ayant apporté un concours financier à une entreprise postérieurement à ses difficultés, l'on peut saluer cette volonté du législateur OHADA de favoriser le financement des entreprises en difficultés. Seulement, il gagnerait à étendre la mesure de façon explicite aux membres des entreprises ayant concouru au sauvetage de ces dernières. Ceci est d'autant plus pertinent que leur contribution s'avère plus efficace au regard des contraintes auxquelles sont assujettis la plupart des acteurs du financement externe. De plus, afin de permettre au privilège d'atteindre ses objectifs, le législateur ferait mieux d'encadrer la responsabilité des donneurs de crédit aux entreprises en difficultés.

ABSTRACT

The utility of funding in the rescue of enterprises in difficulties is undeniable. This utility follows from the new conception of treatment of enterprises in difficulties. This imposes in effect, the rescue of enterprises likely to be such because this depends on economic development. For the rescue of enterprises in difficulties, financing is much important as the immediate causes of insolvency are financial. An enterprise is generally in difficulties because it has at least momentarily, exhausted its net capital or assets. It should therefore be assisted to come out of the difficult course.

To fund an enterprise in difficulties is to furnish it necessary capital for its redress. Seen from this angle, funding would only be possible under the procedures of conciliation, preventive settlement and legal redress, which intervene only with regard to viable enterprises. Several techniques have been provided to this effect. Some are internal to the enterprise while others are external. Besides recourse to its members, the enterprise may solicit help from third parties in order to surmount its difficulties. Public authorities, banks, microfinance establishments, suppliers, *tontines*, shareholders, directors and even employees, each have a role to play in the financial reinforcement of enterprises in difficulties. We therefore have reason to question whether the rules laid down by the legislator of OHADA collective proceedings and wiping up debts, are of the nature to incite them to finance the latter.

With regard to the privilege of "*fresh money*" instituted in favour of persons who have given financial support to an enterprise posterior to its difficulties, we can laud this will of the OHADA legislator to encourage the funding of enterprises in difficulties. However, it would be better to expressly extend the measure to members of the enterprise having come together in the rescue of the latter. This is very pertinent as their contribution appears more efficacious with regards to the constraints to which most actors of external funding are subject. In addition, in order to allow the privilege attain its objective, the legislator would do better if it regulates the responsibility of credit donors to enterprises in difficulties.